



## Bulletin #7 du Groupe ASE

---

Bonjour

Vous trouverez dans ce septième bulletin un récapitulatif des travaux en cours et ceux adoptés depuis décembre. Bonne lecture !

---

### Le mot du Groupe

*Un vent de changement souffle sur le Groupe ASE ! Nous comptons deux nouveaux membres : Marie-Pierre Calmels (photo 1, à droite) pour la Confédération paysanne et Eric Meyer (photo 2, au milieu) pour Solidaires. Nous leur souhaitons la bienvenue !*



**Marie-Pierre Calmels** est éleveuse d'ovins lait bio en Lozère. Elle a exercé des fonctions syndicales à la Confédération paysanne depuis plus de 15 ans, tant au niveau départemental que régional (trésorière, co porte-parole, membre des comités...). Elle a été, jusqu'en 2021, titulaire au comité national de la CP pour la Région Occitanie.

**Eric Meyer** est conducteur de trains à la SNCF depuis 26 ans. Il a été représentant syndical, délégué syndical puis délégué syndical central. Il est actuellement secrétaire fédéral de la fédération SUD-Rail, membre de Solidaires.

# Les travaux adoptés

## Mai 2024

L'avis [Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail pour réussir la transition écologique](#), porté par les Commissions **Travail et emploi** et **Environnement**, a été adopté. La planification écologique sous-tend un renouvellement profond des enjeux d'emploi et de travail. Elle constitue une opportunité de redonner du sens au travail en œuvrant pour une cause collective, partagée et vitale, et la réciproque est aussi vraie : mobiliser les acteurs, leurs compétences et leur créativité est une condition de succès de la mise en œuvre de la planification écologique. Pour relever ce défi le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a engagé un travail de fond sur les enjeux d'emplois, avec une estimation chiffrée des besoins de certains secteurs. L'avis préconise des pistes réparties selon divers axes, tels que le pilotage national, l'offre de formation et les compétences, le dialogue social..

Pour notre Groupe inscrire la planification écologique comme priorité nationale est l'occasion de se confronter aux limites de notre système actuel et de considérer sérieusement les effets prédateurs de l'injonction à la productivité et de la croyance en une croissance infinie. Penser la planification écologique doit être une boussole pour notre avenir et une boussole qui participe aussi à renforcer notre démocratie. Penser la planification écologique doit nous permettre de faire la jonction entre les métiers d'hier et les enjeux de demain, entre l'organisation de l'économie actuelle et nos aspirations futures. Le travail en tant qu'espace à partir duquel un individu peut interroger sa place dans la société et sentir son impact sur le monde, est un endroit absolument crucial pour penser l'engagement de chaque citoyen et citoyenne dans la transition écologique. Nous devons alors être en mesure d'interroger la place qu'il prend dans nos vies, le sens que l'on y met et les structures organisationnelles qui le structurent, si seulement l'on veut espérer faire de cet endroit un silo d'engagement et non le creuset de la déconnexion. Pour qu'il y ait appropriation par toutes et tous, il faut qu'il y ait eu implication et donc concertation. Nous regrettons de ne pas avoir pu approfondir les réflexions autour de la capacité des organisations à se laisser bouleverser par leurs employés, de permettre au dialogue social de questionner les décisions éthiques et orientations stratégiques des entreprises. La planification écologique ne pourra pas non plus faire sans les enjeux de genre, de parité et d'égalité femmes-hommes. Les nombreux biais et stéréotypes des recruteurs sont un frein à la nécessaire mixité des métiers dans la planification écologique et ne font que renforcer ce cercle vicieux du manque de représentation des femmes dans les métiers majoritairement masculins. Nos deux groupes s'abstiendront de voter cet avis. Nous considérons que les amendements de plénière acceptés [déposés par le Groupe Entreprises] affaiblissent la démocratie et le dialogue social. Nous nous sommes abstenus.

L'avis [Quel avenir pour le Pacte vert européen pour l'Europe et ses citoyens ?](#), porté par la **Commission Affaires européennes et internationales**, a été adopté.

En application de l'Accord de Paris sur le climat de 2015 (augmentation limitée de la température moyenne de la planète de 1,5° C), la Commission européenne a lancé fin 2019 le « Pacte vert pour l'Europe » (PVE). Cette feuille de route transverse et multisectorielle doit faire de l'Union européenne le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050. Cependant, à la veille du scrutin européen, le PVE fait face à plusieurs éléments, qui remettent en cause ses ambitions environnementales : négociations tendues entre agriculteurs et l'Union, demandes des entreprises pour plus d'adaptation à leurs besoins, conflit russo-ukrainien, les tensions commerciales avec la Chine ou les Etats-Unis, la rigueur budgétaire. Enfin, le principe même du Pacte vert devient incertain, car, au consensus de 2019 en faveur de la transition écologique pourraient succéder des clivages politiques plus profonds entre groupes parlementaires européens après les élections européennes. Le CESE a étudié les conditions favorisant la pérennité du Pacte vert pour la prochaine législature européenne et propose ses évolutions avec 19 préconisations poursuivant deux objectifs. Le premier renvoie à la nécessité de mieux prendre en compte les préoccupations et attentes des acteurs concernés, ainsi que le contexte économique et social (simplifier la charge administrative et la complexité juridique). Le second vise à agir pour une meilleure acceptation sociale du PVE par l'organisation de débats démocratiques réunissant acteurs économiques, sociaux, citoyens et collectivités, ainsi que par des mesures d'accompagnement.

Notre Groupe réitère son soutien au Pacte vert, dont la mise en œuvre conditionne l'atteinte de nos objectifs environnementaux, et souscrit en conséquence à la préconisation n°1 de l'avant-projet d'avis. De manière générale, nous souscrivons à l'ensemble de ses préconisations. Nous considérons néanmoins que certaines rédactions légitiment des arguments qui servent uniquement à freiner toute mise en œuvre et rehaussement de l'ambition des mesures du Pacte vert, et notamment :

- le besoin d'adaptation en termes de rythme et de méthode : tous les indicateurs des désordres environnementaux et sociaux sont au rouge et, pourtant, nous devrions prendre notre temps. Rappelons qu'il n'aura fallu qu'un mois pour détricoter, uniquement par le biais de procédures accélérées, bon nombre de mesures environnementales de la PAC acquises de haute lutte ;
- le renforcement des analyses d'impact et des évaluations économiques : en est-il de même en matière économique et sociale ? peut-être aurait-il fallu faire de même, en France, lors des réformes des retraites et de l'assurance chômage ;
- la multiplication de mécanismes de concertation avant la prise de décision : si des membres du CESE ne peuvent que souscrire à cette nécessité, encore faut-il que les résultats de ces concertations soient pris en compte, afin que ne priment pas les intérêts particuliers sur l'intérêt général ;
- la mise sur le même plan des besoins d'investissement publics et privés : peut-être serait-il utile de mettre en parallèle la santé financière des plus grandes entreprises et celle de l'État et, donc indirectement, des contribuables, ainsi que leur contribution respective au dérèglement climatique ?
- la non-adaptation, la multiplicité et la complexité des normes : là encore, ces critiques sont davantage soulevées en matière environnementale qu'en matière économique et sociale.

Nous avons voté en faveur de son adoption.

---

## Avril 2024

L'avis [Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis](#), porté par la **Commission Travail et emploi**, a été adopté. Il répondait à une saisine gouvernementale.

Pour notre Groupe cet avis est majeur car il s'intéresse aux différents temps qui entourent le travail, au-delà du temps au travail, même s'il s'est refusé à aborder la réduction du temps de travail, que nous soutenons. En définissant ces différents temps, il a vocation à les mettre sous protection. Il constitue un cadre qui propose d'articuler les aspirations et nécessités individuelles et collectives, qu'elles soient nouvelles ou structurelles, et les aménagements que cela suppose selon l'âge, la catégorie socio-professionnelle, le genre ou le type d'activité exercée. La négociation à laquelle il invite doit permettre de mettre en lumière les imbrications entre les différents temps sociaux. En cela, elle peut répondre aux préoccupations des travailleurs et travailleuses, qui ne sont pas que des travailleurs et des travailleuses. Il met en lumière des organisations du travail dites « atypiques » relevant ainsi plus de la norme que la semaine à 35h sur 5 jours. Il pointe les contraintes auxquelles les individus, particulièrement les femmes, sont confrontés : qu'elles viennent de leur situation individuelle, ou qu'elles soient inhérentes à l'organisation du travail même. Le texte s'attarde sur les impacts des temps les uns sur les autres, en prenant en compte les rapports sociaux de sexe, et propose des préconisations participant de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, ce que nous saluons. Nous avons voté en faveur de son adoption.

---

## Mars 2024

Le CESE a adopté l'avis [Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements](#), porté par la **Commission Affaires sociales et santé**. La France va devoir faire face au vieillissement de sa population. A celui-ci peut être associée la perte d'autonomie : se trouve dans cette situation toute personne confrontée à un problème de santé qui lui impose d'être aidée pour l'accomplissement des besoins essentiels de la vie. Avec cette saisine, le CESE s'est donné un double objectif : identifier les besoins liés à la perte d'autonomie et avancer différentes options pour les financer. Il se penche particulièrement sur trois axes : garantir le libre-choix du lieu de vie, améliorer la qualité de l'accompagnement et mieux soutenir les aidants familiaux et proches aidants. Il propose dans un second temps 10 pistes de financement.

De manière générale, il est fondamental que le risque de perte d'autonomie soit pris en compte par la Sécurité sociale, même si notre groupe estime que cela devrait être fait dans le cadre de la branche « Maladie ». Concernant la prévention, nous considérons que les dépenses engagées à ce titre doivent effectivement être considérées comme un investissement, comme la garantie d'un meilleur accompagnement des personnes et d'économies ultérieures. Concernant la garantie du libre-choix, la facilitation du maintien à domicile des personnes qui le souhaitent implique d'augmenter le nombre d'appartements adaptés au vieillissement de leurs occupants et occupantes, ainsi que d'accompagner les démarches d'adaptation ou de travaux. De manière générale, les communes, les départements et l'État doivent investir davantage dans une politique du logement. Le « virage domiciliaire » annoncé depuis plusieurs années est provoqué par des

investissements publics en recul et une ouverture croissante de ce marché aux investisseurs privés guidés uniquement par la rentabilité. Le manque de personnels pour les services à domicile conduit trop souvent à ce que les personnes qui restent chez elles soient, de fait, soutenues et aidées par des proches, des membres de la famille, et bien souvent des femmes. Concernant le reste à charge, si les préconisations 2, 3 et 4 vont dans le bon sens, nous regrettons leurs insuffisances. En effet, il est nécessaire d'augmenter les crédits publics affectés à la construction d'Ehpad publics et les budgets permettant d'y installer du personnel qualifié en nombre suffisant. De même, augmenter l'APA apparaît incontournable, ce qui passe par renforcer les financements et l'autonomie des départements. Nous partageons la nécessité de disposer d'un reste à charge zéro pour le soin et la dépendance. Concernant l'amélioration de la qualité de l'accompagnement et le soutien aux aidants et aidantes, nous souscrivons sans réserve aux préconisations 5, 6 et 7. Concernant les sources de financement, nous saluons les préconisations 8 et 9. Nous partageons les principes directeurs énoncés dans le texte, visant à garantir un panier de prestations et services pour tous financé par la solidarité nationale, à mettre fin aux inégalités territoriales et à inscrire l'hébergement dans la solidarité nationale. Malgré certaines insuffisances, si les pouvoirs publics reprenaient l'ensemble de ces préconisations et orientations, cela marquerait une avancée déterminante en matière d'accompagnement de la perte d'autonomie, raison pour laquelle notre Groupe s'est prononcé en faveur de l'adoption du texte.

L'avis [Agir pour une information fiable, indépendante et pluraliste au service de la démocratie](#), porté par la **Commission Education, culture et communication**, a été adopté. En France, la situation du secteur de l'information s'inscrit dans une crise du modèle économique qui se manifeste de plusieurs manières : resserrement du marché publicitaire, concurrence exacerbée entre médias et renforcement des phénomènes de concentration. Ces éléments contribuent à la dégradation des conditions de travail, à la précarisation des professionnels et professionnelles de l'information, et pesent sur les conditions de production de l'information et sur sa qualité. ce contexte participe aussi au climat de méfiance élevé de concitoyens et concitoyennes vis-à-vis des médias et de celles et ceux qui produisent l'information. Face à ces constats, le CESE a choisi de se concentrer sur les questions d'exercice du métier de journaliste et d'économie des médias et d'éducation aux médias et à l'information. L'avis expose plusieurs lignes directrices : renforcer la loi de 1986 sur la liberté de communication, mieux garantir l'exercice du métier de journaliste (création de chartes d'éthique dans les rédactions ainsi que de comité d'éthique et de déontologie), soutenir économiquement les médias et notamment la PQR, mieux encadrer la diffusion de l'information sur Internet...

L'avis proposé a un double mérite : permettre au CESE de contribuer aux débats en cours (EGI, commission d'enquête sur le renouvellement des fréquences...) et émettre des préconisations pouvant être reprises par les décideurs publics. Le texte formule des mesures intéressantes, comme l'aide à la presse écrite et à la PQR, ou encore celles relatives aux questions d'éthique (préconisations 8 et 9). Il alerte sur l'impact des réseaux sociaux et sur la nécessité de garantir, soutenir et revaloriser l'exercice du métier de journaliste. Nous sommes plus réservés en ce qui concerne le renforcement des rôles respectifs des sociétés de journalistes et de l'ARCOM. En effet, ces sociétés n'ont pas de base représentative légale leur conférant une légitimité. Quant à l'ARCOM, sa pertinence sur le champ journalistique peut être questionnée au regard du mode de nomination de ses membres qui ne garantit par son indépendance, à la différence d'une instance déontologique telle que la CDJM

ou d'une autorité administrative où les représentants et représentantes de la profession peuvent s'exprimer à égalité avec les autres parties. Avec ces réserves, notre Groupe a voté pour son adoption.

L'avis [Quelles transitions énergétiques pour les Outre-mer ?](#), porté par la **Délégation aux Outre-mer**, a été adopté. L'objectif affiché est d'atteindre, dans les territoires ultramarins, une production d'électricité composée issue à 100% d'énergies renouvelables dans les DROM d'ici 2030. Si le texte part du constat que ces territoires dépendent encore largement d'une énergie importée carbonée, et doivent concilier des enjeux de transition et d'autonomie énergétique, ils comportent aussi d'atouts majeurs (solaire, biomasse, géothermie...). Les préconisations proposent notamment de moderniser et développer les capacités des réseaux électriques, de mettre en place des formations aux métiers de l'électricité et des énergies renouvelables, d'instituer par territoire une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) mise à jour, de mieux associer et consulter les populations au sujet de ces PPE, ou encore de proposer des chèques énergie au profit des populations les plus précaires.

Notre Groupe souscrit au constat de l'avis : « les questions qui se posent aux Outre-mer sont les mêmes que celles qui vont se poser aux territoires hexagonaux, mais avec un temps d'avance ». Les territoires ultra-marins, de par leur situation géographique et leur plus grande dépendance aux flux extérieurs sont en première ligne des perturbations en cours. Cette réalité couve un double enjeu : d'une part nous devrions accompagner ces territoires pour les aider à construire leur résilience, et, d'autre part, nous pourrions y expérimenter ce nouveau rapport à l'énergie. L'avis aborde bien ce double enjeu mais, malheureusement, pas à sa juste hauteur. Saluons d'abord les préconisations sur la rénovation énergétique des logements sociaux et sur la co-construction impliquant les CESER, l'alerte sur le besoin de formation et d'ingénierie territoriales pour déployer la transition énergétique ou encore les garde-fous mis sur l'agrivoltaïsme. De la biodiversité, l'avis en fait un sujet central qui se retrouve dans plusieurs préconisations. Nous espérons que ce texte contribuera à faire évoluer nos constats de terrain où la biodiversité reste vue comme une contrainte plutôt qu'un atout essentiel à la vie. Néanmoins certaines préconisations ne transforment pas l'essai. Des membres de nos groupes [ASE et GEN] affichent un certain scepticisme, voire une franche opposition, quant à la proposition formulée en préconisation 3 visant à calquer la « réglementation » des CDPENAF des Outre-mer sur celles de l'Hexagone. Les territoires d'Outre-mer connaissent des particularités qui ne sont pas forcément transposables aux territoires de l'Hexagone, et en premier lieu un foncier limité, où se rencontrent en des espaces réduits divers enjeux (préservation de la SAU, pression démographique, étalement urbain...). De même, l'inclusion d'une réflexion autour du nucléaire nous inquiète notamment pour des questions liées à l'insularité. Pour nos groupes, les efforts doivent être prioritairement concentrés sur la sobriété et le déploiement des énergies renouvelables. Avec ces réserves, notre Groupe a voté favorablement à l'adoption de l'avis.

---

---

## Janvier 2024

L'avis co-rapporté par Marie-Noëlle Orain dans le cadre des travaux de la **Commission Territoires, agriculture et alimentation**, [Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité](#) a été adopté. Cet avis a été abordé dans notre précédent bulletin hors-série.

## Décembre 2023

L'avis relatif au [Projet de loi d'orientation en faveur du renouvellement des générations en agriculture](#), porté par la **Commission Territoires, agriculture et alimentation** a été adopté. Ce projet de loi fait suite à une saisine gouvernementale. Ce projet a pour ambition de répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, de transition agroécologique et de renouvellement des générations en agriculture, objectifs auquel souscrit le CESE. En raison du temps court imparti au CESE pour répondre à cette saisine, le choix a été fait de s'appuyer sur des préconisations votées dans le cadre d'avis précédemment adoptés. On trouve par exemple l'importance de développer des actions de communication sur les métiers de l'agriculture et des filières associées, ainsi que sur les valeurs et missions qui y sont adossées. On trouve aussi la nécessité de valoriser des filières de formation vers des métiers attractifs et d'avenir ainsi que de diffuser les résultats des travaux de recherche et les enseignements qui en sont tirés dans les dispositifs de formation et de conseil. Les questions liées à la recherche, à l'implication des éleveurs et éleveuses dans la mise en œuvre des solutions de transition, ou encore à transmission des structures ont aussi été évoquées. Notre Groupe a voté pour son adoption.

Le CESE a récemment eu à se prononcer sur les premiers articles du projet de loi dans sa version modifiée. Le texte est à retrouver [ici](#).

---

On vous a transféré ce Bulletin  
et vous souhaitez vous abonner  
?

 **Abonnement**

Retrouvez tous nos articles sur  
notre page

 **Medium**

## Les travaux en cours

**Commission Affaires  
européennes  
et internationales**

La **Commission Affaires  
européennes et internationales**  
examine le sujet de la [Francophonie  
contemporaine à la croisée des défis  
économiques et numériques](#).

---

## Commission Affaires sociales et santé

La **Commission Affaires sociales et santé** s'interroge sur l'[accès et l'effectivité des droits sociaux](#) ainsi que sur la [protection de l'enfance](#).

---

## Commission Économie et finances

La **Commission Economie et finances** s'attache à déterminer [quels sont les modèles de financement du monde associatif pour consolider sa place](#). Elle travaille aussi le prochain [Rapport annuel sur l'état de la France](#).

---

## Commission Éducation, culture et communication

La **Commission Education, culture et communication** examine le sujet suivant : [Réussite à l'école, réussite de l'école](#).

---

## Commission Environnement

La **Commission Environnement** se penche, en collaboration avec la **Commission Economie et finances**, sur le sujet [Transition écologique : croissance vs décroissance, de quoi parle-t-on ?](#)

Elle travaille aussi à la rédaction d'une étude sur le sujet de l'[intelligence artificielle en lien avec les questions environnementales](#).

---

## Commission Territoires, agriculture et alimentation

La **Commission Territoires, agriculture et alimentation** étudie la question du [logement pour exercer une activité de courte durée dans les territoires marqués par la saisonnalité](#).

---

## Commission Travail et emploi

La **Commission Travail et emploi** examine le sujet de l'[articulation des temps et de l'évolution de l'organisation du travail](#).

---

## Délégation aux Droits des femmes et à l'égalité

La **Délégation aux droits des femmes et à l'égalité** se penche sur la question de [l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle](#) (voir ci-dessous).

---

# Les avis rapportés par des membres d'ASE

## Réussite à l'École, réussite de l'École

Les travaux sont au stade de l'examen du rapport. Viendra ensuite l'examen de l'avant-projet d'avis. La séance plénière se tiendra le **25 juin** prochain.

## L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

Les travaux sont au stade de l'examen de l'avant-projet d'avis. Une [journée délibérative](#) a été organisée le 2 avril afin d'examiner des pistes de préconisations issues des réflexions et contributions compilées à la suite de l'[enquête](#) organisée sur le sujet par le CESE. La séance plénière se tiendra le **10 septembre** prochain.

# Les temps forts au CESE

## #1 - Deuxième édition du prix littéraire du CESE

La remise du prix s'est tenu le 23 avril, à l'occasion de la Journée mondiale du Livre. *Les Contemplées* de Pauline Hillier a été récompensé.

## #2 - Rencontres européennes du CESE

Dans le cadre des prochaines élections européennes de juin, se sont tenues au CESE, les 27 et 28 mars, les Rencontres européennes. Au programme : auditions de parlementaires européens, ateliers relatifs à divers sujets (valeurs démocratiques, Green Deal, souveraineté, santé, biodiversité...) animés par des groupes du CESE, conférences-débats... Une tribune du Président Thierry Beaudet sur le sujet de l'Europe publiée à cette occasion est à retrouver [ici](#).

## #3 - Le CESE réaffirme sa position sur l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution

Cette inscription marque une avancée dont notre Groupe se félicite. Retrouvez la position du CESE sur le sujet [ici](#).

## #4 - Suite des Etats généraux de l'information

La contribution citoyenne aux Etats généraux de l'information a été rendue publique. Elle est à retrouver [ici](#).

Retrouvez un panorama complet des travaux du CESE, les actualités de notre Groupe et de nos organisations, nos rencontres et plus encore sur :



Pour vous abonner à nos bulletins, **c'est par ici !**

Contact : [Tanguy.Graffin@lecese.fr](mailto:Tanguy.Graffin@lecese.fr)

[Twitter](#) • [LinkedIn](#)



Copyright (C) 2024 Groupe ASE - C.E.S.E.. All rights reserved.

Our mailing address is:

Want to change how you receive these emails?  
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe](#)

